

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JUIN 2022

▼ ▼

Etaient présent.e.s : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Hélène MORVAN, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS Président du CCAS , Monsieur Augustin BOUSBAIN, Madame Eliane SAUTERON, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Philippe FERRER, Madame Camille LEBORGNE, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 14 h10 : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 10h11

2022-17 TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de la FPE, aux fonctionnaires de la FPT et aux fonctionnaires de la FPH,

Vu le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la FPE, FPT et FPH,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que pour répondre aux besoins des services, des créations d'emplois sont nécessaires,

Considérant le tableau des effectifs tel que modifié par délibération du conseil d'administration lors de la séance du 15 avril 2022,

Considérant l'avis du Comité technique consulté le 28 juin 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ Modifie le tableau des effectifs du CCAS comme suit à compter du 30 juin 2022 :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : Attaché

Grade : attaché - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Cadre d'emplois : Rédacteur

Grade : rédacteur - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Cadre d'emplois : Adjoint administratif

Grade : adjoint administratif - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Pour la filière animation :

Cadre d'emplois : Animateur

Grade : animateur - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : Assistant socio-éducatif

Grade : Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : Agent social

Grade : Agent social - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

➤ **Adopte** le tableau des emplois et des effectifs du CCAS d'Orsay ainsi modifié et joint en annexe de la présente délibération,

➤ **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : 7 JUL 2022
de la publication le :

7 JUL 2022



Le Président,
David ROS.